



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-6-6

Séance du vendredi 14 février 2020

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES ASSOCIATION ET GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme JENN donne procuration à M. GRAPPE.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de tous les niveaux de collectivités territoriales en matière de protection de l'environnement et d'éducation populaire,
- VU l'article 6 de la charte de l'environnement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 10 janvier 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le montant des subventions, leurs bénéficiaires et les modalités de leur versement tels que ces informations figurent dans les tableaux joints en annexe de la présente délibération, répartis comme suit :

- une dépense globale de 20 400 € en fonctionnement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65, fonction 738, nature 6574,
 - une dépense globale de 48 850 € en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C232 au chapitre 204, fonction 738, nature 20421 et 204181,
- Approuve la convention, jointe à la présente délibération, à conclure avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO), et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité